



DIRECTION DES CENTRALES NUCLEAIRES

Montrouge, le 8 février 2016

Réf. : CODEP-DCN-2016-000774

**Monsieur le Président du groupe permanent
d'experts pour les réacteurs nucléaires**

Objet : Saisine du groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR) sur les études de la démonstration de sûreté de Flamanville 3

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville 3, l'ASN a décidé de consulter le groupe permanent d'experts sur les réacteurs (GPR) sur les études du rapport de sûreté de Flamanville 3.

En vue d'une réunion du GPR en 2016, une réunion de cadrage réunissant l'ASN, l'IRSN et EDF a eu lieu le 14 avril 2015. Cette réunion a permis d'identifier la liste des sujets qui feront l'objet d'une instruction préparatoire approfondie :

- les études du rapport de sûreté joint à la demande d'autorisation de mise en service, comprenant les études des conditions de fonctionnement de référence (PCC), les études des conditions de fonctionnement avec défaillances multiples (RRC-A), les études spécifiques, les études des conséquences radiologiques (Nota : les études du rapport de sûreté relatives à la sûreté du combustible lorsqu'il est entreposé dans le bâtiment combustible ne feront pas l'objet d'un examen dans le cadre de cette réunion du GPR) ;
- la gestion de combustible retenue, notamment les caractéristiques générales de la gestion, la gestion prévisionnelle, la démarche de démonstration de sûreté des cœurs lors de chaque rechargement en combustible, la variabilité éventuelle des recharges prévue par l'exploitant ;
- le dossier relatif au combustible, portant principalement sur le combustible retenu, ses critères de conception, ses comportements thermomécaniques et mécaniques ;
- les aspects relatifs à l'instrumentation du cœur et au système de protection (à l'exception de la qualification aux conditions accidentelles de ces matériels) en lien avec leur valorisation dans les études d'accident.

Je souhaite recueillir l'avis du GPR sur :

- l'acceptabilité des études PCC, RRC-A et des études spécifiques transmises à l'appui de la demande d'autorisation de mise en service de Flamanville 3 : cette consultation portera sur l'ensemble de ces études, compte tenu de la gestion de combustible prévue, de l'instrumentation du cœur du réacteur choisie et des protections du réacteur valorisées dans les études en question ;
- l'acceptabilité des études des conséquences radiologiques et de leurs conclusions, le décret d'autorisation de création de Flamanville 3 précisant notamment que ces conséquences doivent être telles qu'on puisse « éviter la mise en place de mesures de protection de la population vivant dans le voisinage de la centrale » ;
- l'acceptabilité de la démarche de la démonstration de sûreté des cœurs lors des rechargements de combustible retenue pour le réacteur de Flamanville 3.

En prévision de l'échéance annoncée par EDF pour la mise en service du réacteur de Flamanville 3, je souhaiterais recueillir l'avis du GPR sur ces sujets avant le 31 juillet 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint,

Signé par

Julien COLLET